

Réunion Référents de Réseaux – 07 février 2019

Document de travail : focus sur la COG 2018 – 2022

Objectifs recherchés

Faciliter, pour les référents de réseaux, l'accès aux éléments de cadrage nationaux des politiques publiques de parentalité

Les doter de moyens d'informer les membres de leurs réseaux sur l'évolution de ces politiques

Mettre en évidence :

- Le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques de parentalité
- Les éléments saillants de la COG concernant spécifiquement la parentalité en identifiant un certain nombre de points de repères

« Ressources et Règles budgétaires »

Commençons par la fin du document et les annexes pour une lecture des priorités à partir des financements. Quelques chiffres à prendre comme repères pour identifier les tendances des orientations des politiques publiques. Attention : les chiffres sont des moyennes nationales ; ce qui implique que les variations ne vont pas s'appliquer telles quelles sur le département de l'Hérault. Tout dépend du niveau de dotation actuel de l'Hérault par rapport à celui qui est visé par la Cnaf au niveau national.

Constats : augmentation régulière de tous les dispositifs parentalité : (% annuel moyen).

- Médiation familiale : 8.4%
- REAAP : augmentation régulière de 2018 à 2022 : 4.5%
- L'augmentation la plus spectaculaire : « prestation de service ordinaire vacances avec accompagnement social » : +21.8%
- Pour l'animation de la vie sociale :
- C'est surtout l' « animation famille » qui augmente : 8.2%
- Hors champ de la parentalité : À noter l'augmentation de 43% du budget des accueils de loisirs mercredi et samedi.

LE FONDS NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Les ressources du Fnas (dépenses prévisionnelles du Fnas en milliers d'euros)

Dépenses prévisionnelle du Fnas 2018 - 2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022	augmentation 2017-2022 (montant)	augmentation 2017-2022 (% annuel moyen)
Prestation de service ordinaire petite enfance	2 382 765	2 469 998	2 469 977	2 506 943	2 551 753	2 610 606	227 841	1,8%
Cej petite enfance - Bonus territoire suite réforme Cej	669 722	689 309	704 106	721 660	742 510	768 787	99 065	2,8%
Bonus mixité petite enfance	0	0	67 826	70 307	72 930	75 856	75 856	
Bonus handicap petite enfance	0	0	5 880	30 127	31 437	32 899	32 899	
Prestation de service ordinaire Relais assistants matemels	78 157	86 560	89 337	95 513	102 116	109 176	31 020	6,9%
Fonds publics et territoire Petite enfance	46 483	58 253	58 253	58 253	58 253	58 253	11 770	4,6%
Primes d'installation des assistants maternels et Mam	4 646	6 375	6 3 7 5	6 375	6 3 7 5	6 375	1 729	6,5%
1. Accueil du jeune enfant : financements annuels	3 181 772	3 310 495	3 401 754	3 489 179	3 565 375	3 661 952	480 179	2,9%
Plans crèches	223 190	57 921	133 917	109 844	139 128	168 649	-54 541	-5,4%
Fonds d'accompagnement Psu - Plan de rénovation des Eaje	30 748	30 748	30 748	30 748	30 748	30 748	0	0,0%
2. Accueil du jeune enfant : financements pluriannuels	253 937	88 669	164 665	140 592	169 876	199 397	-54 541	-4,7%
3-11 ans								
Accueils de loisirs du mercredi et du samedi	21 264	74 006	113 210	117 348	121 671	129 264	108 000	43,5%
Prestation de service ordinaire et Aide spécifique rythmes éducatifs : accueils de loisirs vacances, accueils adolescents, accueils périscolaires Tap et hors Tap	565 640	527 297	497 235	473 477	470 511	478 945	-86 695	-3,3%
Cej jeunesse - forfait suite réforme Cej	459 942	466 651	463 446	464 203	468 170	472 465	12 523	0,5%
Fonds publics et territoire enfance jeunesse	47 132	54 132	54 132	59 132	59 132	59 132	12 000	4,6%
12-25 ans								
Prestation de service Foyers de jeunes travailleurs	28 061	28 824	29 607	30 412	30 777	31 146	3 085	2,1%
Prestation de service jeunes	0	500	1 430	14 305	22 741	23 933	23 933	
Promeneurs du Net	1 258	2 358	2 358	2 358	2 358	2 358	1 100	13,4%
Aides au Bafa	1 892	2 060	2 546	2 623	2 701	2 782	890	8,0%
3. Enfance et jeunesse	1 125 190	1 155 828	1 163 965	1 163 856	1 178 061	1 200 025	74 836	1,3%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	augmentation 2017-2022 (montant)	augmentation 2017-2022 (% annuel moyen)
Prévention de la radicalisation	2 004	2 604	2 604	2 604	2 604	2 604	600	5,4%
Parentalité								
Lieux d'accueil enfants parents	10 903	11 659	12 468	13 332	14 257	15 245	4 342	6,9%
Accompagnement à la scolarité	30 454	31 993	33 610	35 308	37 092	38 624	8 169	4,9%
Médiation familiale	20 155	21 850	23 689	25 682	27 843	30 186	10 031	8,4%
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - (Fonds national parentalité)	27 733	29 134	30 606	32 152	33 777	34 579	6 847	4,5%
Espaces rencontres	5 949	6 310	6 693	7 099	7 530	7 987	2 038	6,1%
Prestation de service ordinaire vacances avec accompagnement social	537	653	796	969	1 181	1 438	902	21,8%
Aide à domicile								
Financements aide à domicile	98 169	98 674	98 550	98 425	98 301	98 169	0	0,0%
Logement								
Fonds publics et territoires logement : diagnostic indécence du logement et logement des jeunes	0	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	
Animation de la vie sociale								
Centres sociaux, animation globale	138 856	147 161	151 074	157 633	165 280	173 316	34 460	4,5%
Centres sociaux, animation famille	41 434	45 858	48 409	52 348	56 747	61 524	20 091	8,2%
Espaces de vie sociale - Animation locale	22 078	23 082	24 131	25 228	26 374	27 573	5 495	4,5%
4. Autres secteurs : financements annuels	398 272	422 279	435 929	454 082	474 286	494 546	96 274	4,4%
Associations nationales	4 000	4 300	4 300	4 500	4 500	4 500	500	2,4%
Actions d'intérêt général (catastrophes naturelles)	278	178	185	191	195	199	-79	-6,5%
Comité des études	0	450	450	450	450	450	450	
5. Fonds d'Action Sociale	4 278	4 928	4 935	5 141	5 145	5 149	871	3,8%
Dotations d'action sociale	819 798	819 798	819 798	819 798	819 798	819 798	-0	-0,0%
Subvention d'équilibre Mayotte	6 737	8 696	8 696	8 696	8 696	8 696	1 959	5,2%
Subvention d'équilibre Saint Pierre et Miquelon	399	600	600	600	600	600	201	8,5%
6. Dotations d'action sociale et subventions d'équilibre	826 934	829 095	829 095	829 095	829 095	829 095	2 160	0,1%
Impact de l'écriture corrective	-2 516	-1 277	-1 662	-1 370	-1 132	-1 523	992	-9,5%
=Total Fnas	5 787 868	5 810 018	5 998 681	6 080 574	6 220 706	6 388 639	600 771	2,0%
variation Fnas		0,4%	3,2%	1,4%	2,3%	2,7%		

Préambule (p. 6 - 13):

Le préambule présente de manière synthétique les 3 axes qui sont développés en détail dans la suite du document.

AXE 1

Agir pour le développement des services aux allocataires, et aux parents qu'ils sont, en aidant toutes les familles, dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants

- La branche Famille vise la pérennité et le développement de l'**offre d'accueil** sur l'ensemble du territoire, qui doit pouvoir profiter à chaque parent.
 - o Objectif: concilier vie familiale et vie professionnelle
 - o Promouvoir qualité de l'accueil et qualité des projets pédagogiques et qualification des professionnels
 - o Garantir **l'accessibilité** notamment aux **familles « les plus fragiles »** donc en s'inscrivant dans la logique de « lutte contre la **pauvreté** des enfants et des jeunes » (cf. plan pauvreté ?) p. 8
 - o Moyens: augmentation accueil enfant de moins de 3 ans
 - o Introduction d'un système de **bonification**
 - o **CTG** doivent être une déclinaison de la **gouvernance** des **Sdsf** dont la gouvernance doit être renforcée avec l'État et les CD
 - o Engagement de l'État : Articulation entre le « volet enfance/jeunesse dans les Sdsf » et « la nouvelle génération de Pedt » auxquels la Cnaf doit être mieux associée (p. 27)
- La branche Famille souhaite que la période 2018-2022 marque une nette avancée dans la prise en compte du **handicap**
 - o Système de **bonification** pour les Eaje qui accueillent enfant porteur de handicap
- La Branche s'engage également à soutenir les familles dans la conciliation de leur vie familiale, sociale et professionnelle, en contribuant notamment à proposer à leurs enfants scolarisés une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement sur l'ensemble des temps libérés, en dehors de l'école.
 - o Avec les communes contribuer à une offre de qualité
 - o Attention particulière pour les enfants « les plus défavorisés »

- o Diversification de l'offre de loisirs et vacances notamment pour familles « les plus vulnérables » (sans que la vulnérabilité ne soit définie)
- La Branche maintient tout son engagement pour l'accès aux droits et l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans,
 - o une nouvelle offre de services en direction des **adolescents**.
- Dans l'intérêt de l'enfant, la branche Famille propose d'accompagner les parents afin de développer leurs capacités à agir
 - o l'amélioration des dispositifs existants en matière d'accueil du jeune enfant (articulation et mobilisation plus active des partenariats)
 - o prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales par la politique d'accompagnement à la parentalité
 - o complémentarité de la branche famille en matière de soutien à la parentalité avec celle des autres acteurs qui « interviennent dans le cadre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité »
 - o appui aux parents confrontés à une séparation
- L'animation de la vie sociale est une composante importante de l'offre globale de services des Caf pour promouvoir l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires.
 - Affirmation des finalités de l'animation de la vie sociale : inclusion sociale, socialisation des personnes, développement des liens sociaux, cohésion sociale sur les territoires, prise de responsabilité des usagers, développement de la citoyenneté de proximité.
 - o Favoriser un « juste maillage territorial des structures AVS
 - o Renforcer la qualité des offres de services
 - o Importance du rôle des **schémas d'animation de vie sociale dans les territoires ruraux** (isolement social, quartiers prioritaires de la politique de la ville)
- La branche Famille s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des nouvelles mesures réglementaires sur les aides au logement et à maintenir l'action des Caf en faveur de l'inclusion sociale et la prévention des expulsions locatives, via le renforcement des actions en matière de prévention des expulsions et de lutte contre l'habitat non décent.
 - o Actions de prévention des expulsions
 - Lutte contre habitat non décent

- O Aides au logement : « prise en compte d'une base ressources plus contemporaine » : « récupération à la source des ressources détenues par des tiers de confiance »
- o En lien avec le versement du RSA et de la prime d'activité : offre de service « concourant à un accompagnement global » pour « accélérer leur insertion sociale et facilité (...) leur insertion professionnelle » (? retour d'un accompagnement hors accidents de la vie ?)

AXE 2

Garantir la qualité du service rendu et l'accès aux droits des allocataires, ce qui nécessite de moderniser son modèle de production du service en le rendant plus efficace grâce aux progrès liés au numérique

- La branche Famille poursuit son engagement en faveur de l'accès aux droits.
 - o démarche parcours et la mise en place d'un service «100% dématérialisé, 100% personnalisé »
 - o le développement de l'accompagnement au numérique des allocataires les plus fragiles
 - o une stratégie d'accueil autour des espaces libre-service et de l'accueil sur rendez-vous
 - o l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours un objectif essentiel de la Cog, ce qui suppose dans le même temps de lutter contre la fracture numérique
 - o développement de partenariats d'accueil (ex « maison de services »)
- La relation de service est un terrain d'investissement central de la Cog
 - o flux en augmentation régulière (téléphone, courriels)
 - o poursuivre la trajectoire de modernisation de la relation de service
 - o déployant une approche « multicanal »,
 - o proposer des parcours aux usagers pour organiser l'accès aux droits de la façon la plus efficiente possible tout en veillant à l'articulation avec les services d'autres partenaires dont l'usager pourrait bénéficier
- Les évolutions des technologies de l'information ouvrent la perspective d'une transformation profonde du modèle de production avec un triple objectif de qualité du service, de performance et de sécurisation.
 - o Importance de la question des données : « Passer d'une logique déclarative à une logique d'acquisition automatique des données de l'allocataire constitue une évolution systémique » ; « développer des échanges de qualité avec des partenaires publics (Gip-Mds, Pôle emploi, caisses d'assurance maladie et de retraite, Urssaf, Dgfip, notamment) pour organiser la récupération à la source des données

- o sécuriser la donnée qui est certifiée par le tiers de confiance »
- o simplifier les démarches des usagers
- Enfin, la branche Famille, dans son rôle d'opérateur, se doit d'assurer un haut niveau de qualité de service, orienté vers le bénéficiaire et, en particulier, sur le paiement juste, rapide et régulier des droits.
 - o réduire significativement le risque financier par une diminution des indus
 - o renforcer sa politique de lutte contre la fraude en renforçant ses moyens de contrôle

AXE 3

Pour relever ces défis, la branche Famille doit porter toute son attention sur trois facteurs clés de réussite : la mobilisation des personnels et de leurs compétences ; la modernisation de son système d'information ; l'optimisation de son pilotage de la performance et le renforcement de ses capacités d'évaluation et d'innovation

- Face à ces évolutions, la Branche réaffirme comme facteurs clés de réussite la compétence et l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs.
 - Collaborateurs = personnels « compétents et motivés »
 - Situation de « renouvellement générationnel important »
 - o « Évolution des métiers » du fait notamment de :
 - o « Développement des échanges dématérialisés »
 - o « Coproduction du service avec les allocataires »
 - o « missions d'action sociale »
- Le système d'information constitue une dimension essentielle de la stratégie de la Branche, dans la mesure où il est l'outil de production d'une organisation dont le métier est de verser un ensemble de prestations.
 - o Transformation du « système d'information »
 - o déploiement du numérique et
 - o « la mise en œuvre du dispositif entièrement automatisé d'acquisition et d'exploitation des données, tel que poursuivi dans le cadre du nouveau **modèle de production** »
 - o poursuivre l'outillage de l'offre de services

- L'amélioration de la performance globale vise deux dimensions : le pilotage de la performance des politiques publiques et le renforcement de la performance de gestion.
 - o contribuer à la performance sociale et à l'efficience des politiques publiques,
 - o rôle des Caf « dans l'animation et la coordination des politiques a vocation à être conforté à travers » :
 - o « les schémas départementaux des services aux familles (Sdsf), qui constituent l'espace de pilotage et de coordination adapté à l'échelon départemental,
 - o « et à travers les conventions territoriales globales (Ctg), qu'il conviendra d'étendre à l'ensemble du territoire.
 - « Intervenir dans les processus d'évaluation et de conception des politiques publiques nationales ou territoriales »
 - o « L'évaluation des politiques de la Branche est un puissant levier pour l'évolution, la priorisation et la valorisation des actions des Caf ».
 - « L'enjeu de la prochaine période conventionnelle consiste à développer les évaluations « d'impact », pour montrer de manière probante le caractère d'investissement social, parfois économique, des actions menées par les Caf.
 - « la branche Famille se donne aussi les moyens d'expérimenter de nouveaux modes d'intervention pour contribuer à l'innovation, en cherchant en permanence le meilleur moyen de répondre au mieux aux besoins des familles ».

Vocabulaire pour qualifier parents/familles:

Vulnérabilité et Fragilité utilisées alternativement comme synonymes

- Vulnérables « notamment pour les familles les plus vulnérables » : p. 9, 59 ; « enfants issus de familles vulnérables » p. 27, « familles les plus vulnérables » p. 35
- (« besoins de jeunes, notamment les plus vulnérables » p. 31
- p. 59 : concernant l'AVS : « Cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables »
- Fragile/fragilisées : par des « moments de leurs vie » p. 58 ou « des événements » comme « l'arrivée de l'enfant, l'adolescence et la séparation » p. 34 ; par la séparation p. 37
- Départs en vacances des enfants « des enfants et des adolescents issus des familles les plus fragilisées » : p. 27 :
- p. 59 : « action préventive auprès des familles fragilisées et vulnérables »

Pauvreté: 4 occurrences

Dans la fiche thématique 1 : « développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience » p. 16 : « favoriser l'accueil en collectivité des enfants issus de familles pauvres et l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje ».

Constat : p. 18 : « seuls 16% des enfants du premier quintile de niveau de vie sont accueillis au moins une fois par semaine en Eaje. »

Moyens mis en œuvre notamment :

- « création d'un bonus « mixité sociale » ;
- « développement d'actions d'accompagnement progressif vers l'accueil collectif ou vers l'école, notamment celles qui mobilisent parallèlement des actions de soutien à la parentalité (lieux d'accueil enfants/parents, ludothèques, classes passerelles...) » ;
- « lutter contre le non-recours des familles les plus précaires à l'accueil formel, notamment collectif » par la
 « mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire (travailleurs sociaux, référents familles des centres sociaux, Pmi, médecins, relais d'assistants maternels, associations etc. » > VOIR SI LES RÉSEAUX PEUVENT ÊTRE CONCERNES

Pour comparaison dans la dernière COG 2013 – 2017 : 17 occurrences « pauvreté » Liées à :

- Inclusion sociale
- Accès effectif aux droits
- Lutte contre la pauvreté des familles et des enfants
- Mixité sociale dans les structures d'accueil (objectif de 10% contractualisés dans les eaje) et chez les assistants maternels
- Contre le « non-recours » dans le cadre du « Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale » (p. 51)

Un nouveau terme : « Parcours » : 53 occurrences

Réseau: 41 occurrences dont 1 pour « Réseau d'écoute ... »:

• Le « réseau des Caf » : p. 13 ; p. 100 ; p. 130

- Dans la même Fiche Thématique 14 : « RENFORCER L E PILOTAGE DE L A PERFORMANCE ». Pour exemple : p. 118 : « Faciliter la contractualisation et engager des conventions cadres tripartites (Cnaf et Caf/État/têtes de réseaux associatifs et membres des réseaux). » Il est parfois difficile de comprendre ce que désigne le terme « réseau », manifestement utilisé comme une évidence. Soit : réseau des Caf, réseau de la branche famille ? Il n'est jamais mentionné explicitement « réseau parentalité ».
- Le « réseau de la branche Famille (Caisse nationale, organismes de base et unions de caisses ...) p. 147
- « Réseau » formé par les « organismes » et les « branches » de sécurité sociale : p. 122 : « faire vivre un réseau solidaire, agile et engagé »
- « réseau des référents données sociales » p. 131 et 132 : « la Cnaf participera notamment au réseau des référents données sociales piloté par la Drees » (dans le but de mieux coordonner les axes prioritaires d'études et de recherche des pouvoir publics dans le domaine des politiques familiales »
- Réseau des coordinateurs des promeneurs du net : p. 21

Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents : 1 occurrence + 7 occurrence « **Reaap** » : toutes dans la Fiche Thématique 4 : « valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants »

- p. 34 : « La branche famille s'appuie sur le cofinancement qu'elle apporte à des dispositifs dédiés à l'accompagnement des parents (...) : réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas), ... ».
- P. 34: « en 2017, les Caf soutenaient plus de 8 000 actions Reaap »
- P. 35 : « Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation : (...) Cette offre se traduira par des actions collectives (Reaap) et des interventions individuelles (aides à domicile, travail social), et mobilisera l'ensemble des équipements accueillant les parents (Laep, relais d'assistants maternels, Eaje, Pmi, etc.) »
- P. 35, P. 36, P. 39, P. 40

p. 141 : « Ressources et règles budgétaires, Fond National d'Actions Sociale » (cf. tableaux mis en copie en début de document).

Axe 1 – Fiche thématique 4 : « VALORISER L E RÔLE DES PARENTS ET CONTRIBUER à PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC OU PAR LEURS ENFANTS » p. 34

Gouvernance : « Ces ambitions s'articulent au niveau national avec la stratégie nationale de soutien à la parentalité sous l'égide de l'état » = « Dessine-moi un parent » cf. infra.

Constats:

- en 2017, les Caf soutenaient plus de 8 000 actions Reaap, plus de 1500 L aep, près de 270 services de médiation familiale, etc.
- Pourtant, ces services sont insuffisamment accessibles aux parents, soit qu'ils ne les connaissent pas, soit parce que ces services ont une couverture territoriale insuffisante

Enjeux de la nouvelle GOG : poursuivre le maillage territorial des offres et renforcer leur visibilité.

- Sur la période 2018-2022, la priorité en termes de développement sera donnée aux actions
- répondant à des événements pouvant fragiliser la vie familiale : l'arrivée de l'enfant, l'adolescence
- et la séparation.
- De manière transversale, la branche Famille entend développer les possibilités
- de répit parental et familial.

Big Data / Open Data / Respect des données individuelles / Fiches « territoires » pour les acteurs locaux

Dans le cadre de la fiche thématique 16 ; Cf p. 136 : action n°4 : « Assurer la transparence des actions de la Branche, permettre à tous de profiter de son patrimoine de données et de sa capacité d'analyse dans des conditions permettant le respect des données individuelles

N° d'action : 4.1 : « Poursuivre le développement de la plateforme « open date » en y intégrant des données intelligentes » notamment en effectuant la « livraison de fiches « territoires » aux Caf et aux acteurs locaux des politiques familiales »

Du côté de l'état : « Stratégie Nationale de Soutien à la Parentalité : Dessine-moi un parent »

 $\underline{https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/strategie-nationale-de-soutien-a-la-parentalite-2018-2019$

Ministère des Solidarités et de la santé

Au terme de plusieurs mois de concertation auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés, et à l'occasion d'un déplacement à l'école des parents et des éducateurs de Nantes, Agnès Buzyn lance la mise en œuvre de la première stratégie nationale du soutien à la parentalité, « Dessine-moi un parent ».

L'un des principaux objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » est de rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible, et plus fiable grâce à :

- ▶ Une identité visuelle commune, qui permettra aux parents de mieux repérer les services qui leur sont proposés ;
- Un outil de géolocalisation des actions de soutien à la parentalité, développé dans le cadre de la refonte du site monenfant.fr de la branche famille de la sécurité sociale. Les parents pourront ainsi depuis leur smartphone identifier les structures ou actions labellisées près de chez eux ;
- Une certification des ressources d'information des parents disponibles sur Internet dont les pouvoirs publics compétents auront pu vérifier le sérieux et la fiabilité.

Les autres objectifs de la stratégie « Dessine-moi un parent » sont d'accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, de développer les possibilités de relais parental, d'améliorer les relations entre les familles et l'école, d'accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux et de favoriser l'entraide entre parents.

La stratégie nationale de soutien à la parentalité sera pilotée au niveau national par un comité partenarial, et **décliné au niveau local** par les comités départementaux des services aux familles.

La mise en œuvre de la stratégie « Dessine-moi un parent » comptera parmi les priorités de la stratégie interministérielle de prévention et de **lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** et de la prochaine convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales.